

Mail du 20 mars – 16h00

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le ministère nous demande d'assurer dès demain **samedi** 21 mars de 8h30 à 17h00 ainsi que **dimanche** 22 mars de 8h30 à 17h00 la prise en charge des enfants Collégiens, Lycéens des personnels soignants sans solution de garde. Les parents qui souhaitent bénéficier de cette solution doivent envoyer leurs demandes le plus tôt possible sur la boîte contact@ststanislas.net pour anticiper au mieux leur accueil. Ils devront fournir :

1) Leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur ou une attestation de l'ARS .

2) Une attestation sur l'honneur qu'aucun autre mode de garde n'est possible.

Je rappelle à tous l'obligation de désormais prendre les informations sur le site de l'établissement saintstanislas.eu qui sera le seul à suivre l'actualité.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre sincère dévouement.

M. Thierry Bougère
Chef d'établissement
Saint Stanislas Nantes